



FORMALITÉS INTERNATIONALES

CARNET ATA

EMPORTEZ TEMPORAIREMENT DU MATÉRIEL OU DES ÉCHANTILLONS À L'ÉTRANGER

FORMALITÉS

PUBLIC CONCERNÉ

Exposant, professionnel de l'évènementiel, artiste, sportif, industriel, commercial, inventeur, métiers de l'image et du son...

—

MODALITÉS

A partir du site

www.essonne.cci.fr

—

LIEU

Place des Droits de l'Homme et du Citoyen - 91004 Évry cedex

—

TARIF

Sur demande

—

01 60 79 91 91

essonne.cci.fr

VOTRE OBJECTIF

Vos affaires vous conduisent à l'étranger et vous devez, à titre temporaire :

- utiliser du matériel professionnel : équipements audio-photo-vidéo, matériel de compétition sportive, décors de théâtre, instruments de musique, matériel de spectacle, aéronautique, véhicules, engins...
- installer, maintenir ou réparer un équipement vendu : outillage, appareils techniques...
- prospecter une nouvelle clientèle ou un nouveau marché avec des échantillons, des prototypes, et/ou assurer des démonstrations,
- présenter vos produits dans le cadre d'une foire, d'un salon professionnel ou d'une exposition,
- utiliser un moyen de transport, véhicule routier privé ou commercial, quad, aéronef...

Durant votre mission, votre matériel ou vos marchandises vont devoir franchir au minimum* 4 frontières :

- sortie de France,
- entrée dans le pays pour un usage temporaire,
- sortie du pays d'admission temporaire,
- retour en France.

* des opérations intermédiaires dites de "transit" peuvent être nécessaires

NOTRE SOLUTION

Votre CCI vous délivre un carnet ATA, véritable passeport nécessaire au séjour temporaire de votre matériel ou de vos marchandises à l'étranger. Afin de faciliter vos démarches, elle met à votre disposition la plateforme de Gestion Electronique des Formalités Internationales - GEFI - pour initialiser et préparer votre dossier.



CARNET ATA

NOTRE SOLUTION (SUITE)

Le système ATA est régi par des conventions internationales qui définissent les modalités d'obtention et d'utilisation des carnets :

- le carnet ATA est utilisable en bagages accompagnés ou en fret, dans plus de 70 pays* : Suisse, USA, Russie, Chine, Japon, pays d'Europe centrale et orientale, pays du Maghreb, et d'Afrique, Singapour, Israël, Corée, Chili, Mexique, Emirats Arabes Unis...
- il est valable un an à compter de sa date d'émission,
- les marchandises ou matériels sont destinés à revenir en l'état, à l'identique, dans le pays de départ, sans avoir subi de transformation,
- le même carnet peut permettre de réaliser plusieurs voyages aller-retour à l'étranger, de visiter plusieurs pays,
- il bénéficie de la caution internationale de la CCI Paris Ile-de-France.

*Pour Taiwan, il existe un modèle spécifique, le carnet CPD Chine - Taiwan (valable 1 an)

LE DISPOSITIF

Le carnet ATA simplifie toutes les formalités et les coûts liés aux franchissements de frontières :

- il allège vos opérations car un seul document est nécessaire, remplaçant toutes les déclarations qu'il convient normalement d'établir pour réaliser la succession des opérations en douane,
- il est rapide à obtenir : en 48 heures sur formalites-export.com,
- grâce à ses libellés explicites, il est facile à rédiger,
- il est réellement économique par rapport aux procédures d'admission temporaire nationales,
- il vous dispense de fournir aux douanes étrangères une caution pour chacune des opérations d'importation/transit réalisées,
- il est valable pour plusieurs opérations d'admission temporaire, jusqu'à 8 voyages.

EN PRATIQUE

WebATA, votre "carnet ATA" en 4 étapes !

1. Créez votre compte en quelques minutes.
2. Joignez la liste de votre matériel ou de vos marchandises et composez votre voyage directement sur la plateforme GEFI.
3. Votre conseiller rédige et finalise votre carnet ATA :
 - il sera corrigé sur mesure en fonction de l'organisation de votre voyage,
 - vous n'aurez plus de gestion d'imprimés : ils vous seront fournis par votre CCI,
 - vous pourrez gérer vos encours et consulter votre historique.
4. Vous récupérez votre carnet ATA :
 - il peut vous être envoyé par courrier ou remis directement en main propre par un conseiller de votre CCI,En cas de besoin le conseiller de votre CCI peut vous aider à remplir votre carnet.

Facilitez-vous l'export avec d'autres modules de la plateforme GEFI :

- **WebCor pour vos certificats d'origine,**
- **WebDoc pour le visa de vos documents et la légalisation de signatures.**

